**L’évêque de Laval poursuit des Instituteurs(1933)**

. Une affaire qui aura un grand retentissement doit venir, le 25 mars, devant le tribunal correctionnel de Laval. L'évêque, Mgr Grellier, son vicaire général, Mgr Cerbron, agissant comme président du syndical ecclésiastique du diocèse de Laval, el le vicomte de Ban..., en tant que président de l'Union Catholique Mayennaise, ont fait assigner, avec le gérant du bulletin syndical « l'Emancipation », deux instituteurs syndicalistes de la Mayenne : MM. Micard, secrétaire de rédaction de ce bulletin, et Gaumer, secrétaire du syndicat de l'Enseignement laïc de la Mayenne. Les prélats et leur co-requérant s'estiment injuriés et diffamés par un article satirique intitulé « catéchisme rectifié » que le bulletin du syndicat de l'Enseignement a reproduit. Bien que l'article soit une critique générale de la religion catholique et de ses ministres, personne n'étant désigné nommément, l'évêque réclame 5.000 francs de dommages-intérêts, le vicaire général, 10.000 francs el le vicomte, 5.000 francs. Ces prétentions peuvent faire sourire : mais c'est une question de principe qui se trouve ainsi posée : il s'agit de savoir si, dans la France démocratique de la séparation des Eglises el de l'Etat, les citoyens ont encore le droit de critiquer publiquement une religion.

*Le* *Flambeau*, 5 mai 1933